

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 38 (1909)

Heft: 19

Rubrik: Conclusions du rapport sur la question mise à l'étude en 1909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces
répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,
Directeur de l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à *M. J. Crausaz, 4, rue Grimoux, à Fribourg*,
et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à *l'Imprimerie Saint-
Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE : *Conclusions du rapport sur la question mise à l'étude en 1909.*
— *Échos de la presse.* — *Débuts pédagogiques (suite).* — *Edition
vaticane de chant grégorien (suite).* — *Problèmes de calcul donnés
aux examens des recrues en automne 1909.* — *Gymnastique scolaire
(suite et fin).* — *Pensée.* — *Conférence générale du corps enseignant
du VII^{me} arrondissement.* — *Bibliographies.* — *Mot pour rire.* —
Chronique scolaire. — *Annonces.*

Conclusions du rapport sur la question mise à l'étude en 1909

A la réunion de la Société fribourgeoise d'éducation, tenue
cette année à Romont, une discussion très nourrie eut lieu
au sujet de l'enseignement de l'histoire naturelle à l'école
primaire. Nombre d'orateurs se sont fait entendre; les idées
qu'ils ont émises ont apporté quelques modifications aux
conclusions de l'excellent rapport, présenté par M. l'institu-
teur Mottet. Il fut décidé que le Comité de la Société nom-
merait une commission, qui serait chargée de rédiger un
nouveau texte, conforme aux observations faites au cours
de la séance.

Voici les conclusions que la commission vient de nous communiquer :

1° « Les sciences naturelles jouent un grand rôle dans l'éducation physique, intellectuelle, esthétique, morale et religieuse de la jeunesse. Elles contribuent au développement des sens et forment l'esprit d'observation et le jugement. Elles nous font connaître notre vraie place au sein de la création et élèvent notre esprit vers le Créateur ;

2° Les êtres vivants seront traités au point de vue biologique ; les êtres inanimés d'après le principe physico-chimique ou dynamique ;

3° Le choix des matières sera déterminé par leur intérêt et leur utilité pratique et éducative. On étudiera surtout le milieu local. Les êtres de la nature étrangère seront traités par comparaison avec ceux du milieu local ;

4° Les classifications scientifiques seront subordonnées à l'étude des collectivités naturelles ;

5° La constitution de bons tableaux intuitifs est à recommander. Les excursions scolaires ainsi que les tâches d'observation sont obligatoires sous le contrôle de l'inspecteur et des autorités scolaires ; elles serviront spécialement à l'étude des lois physiques par l'observation des phénomènes naturels. Les expériences faites en classe, simples et démonstratives, n'auront d'autre but que de mieux mettre en lumière les conditions dans lesquelles se produisent les phénomènes et les lois qui les régissent ;

6° L'enseignement de cette branche par collectivités biologiques et naturelles exigerait une retouche du programme et des livres de lecture des II^{me} et III^{me} degré. »

—*—

ÉCHOS DE LA PRESSE

M. Gustave Rivet a publié dans *le Radical* qui n'est pas précisément un journal pédagogique, une étude sur l'École primaire dont nous nous permettrons de détacher les lignes suivantes :

« L'école primaire ne saurait posséder de laboratoire, sinon très sommaire ; mais le milieu où vit l'enfant est un immense laboratoire où il lui suffira de regarder pour voir, le jour où vous lui aurez appris à regarder — ce qui est la chose la plus difficile du monde. Un simple outil, une machine sans grande complication, comme le progrès en a mis partout, contiennent toute la science moderne.

En pays industriel, tout est enseignement. Mais quoi ? Sur dix millions d'enfants, huit millions sont des fils de paysans destinés à